

VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES
900, 12^E AVENUE
SAINT-LIN-LAURENTIDES (QUÉBEC) J5M 2W2



CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
REGISTRE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 820-2025

Le 29 mai 2025

RÈGLEMENT NUMÉRO 820-2025 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE
1 011 000,00 \$ POUR LA RELOCALISATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
DE LA RUE MÉLANIE

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 820-2025 est de dix-sept mille cinq cent vingt-sept (17 527);

Le nombre requis de signatures de personnes habiles à voter pour la tenue d'un scrutin pour le règlement numéro 820-2025 est de mille sept cent soixante-quatre (1 764);

Le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement qui s'est enregistré les 26, 27 et 28 mai 2025, entre 9 heures et 19 heures, est de zéro (0);

En conséquence, ledit règlement numéro 820-2025 est réputé avoir reçu l'approbation des personnes habiles à voter;

Le résultat de la présente procédure d'enregistrement a été publié le 29 mai 2025 à 9 heures au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides et sur le site Internet de la Ville au www.saint-lin-laurentides.com sous l'onglet *Avis publics* dans les *Liens rapides*.

SIGNÉ à Saint-Lin-Laurentides,
ce 29 mai 2025.

Me Stéphanie Myre, greffière et
Directrice de la conformité municipale